



Justizkommission
Commission de justice

Services parlementaires du Grand Conseil
Postgasse 68
Case postale 562
3000 Berne 8
+41 031 633 75 81
www.be.ch/gr

Rapport d'activité 2020 de la Commission de justice

Table des matières

1	Activités de la Commission de justice	3
1.1	Haute surveillance sur la Cour suprême, le Tribunal administratif et le Parquet général	3
1.1.1	Budget 2021 / plan intégré « mission-financement » de la Justice 2022-2024 (BU 2021 / PIMF 2022-2024)	3
1.1.2	Rapport de gestion et rapport d'activité 2019 de la justice	3
1.1.3	Autorisation d'activités annexes	4
1.2	Préparation des élections des juges	4
1.3	Préavis d'actes législatifs	5
1.4	Préavis des recours en grâce	5
1.5	Préavis et traitement des pétitions et des requêtes	5
2.	Proposition de la Commission de justice	5

ANNEXE : 6

Composition, organisation et charge de travail de la Commission de justice durant l'année sous rapport.....	6
---	---

Par le présent rapport, la Commission de justice (CJus) rend compte, conformément à l'article 50, alinéa 4 du règlement du Grand Conseil (RGC)¹, des activités qu'elle a menées dans l'exercice de son mandat légal au sens de l'article 38 RGC.

1 Activités de la Commission de justice

1.1 Haute surveillance sur la Cour suprême, le Tribunal administratif et le Parquet général

En 2020, la CJus a contrôlé, sur mandat du Grand Conseil, la gestion des tribunaux cantonaux suprêmes (Cour suprême, Tribunal administratif) et du Parquet général. Les jugements rendus par les tribunaux ne tombent pas sous le coup de ce contrôle. La surveillance porte plutôt sur la conformité aux lois de la gestion de ces autorités judiciaires. La CJus a surtout pour tâche de veiller à ce que les autorités disposent des ressources nécessaires et bénéficient de conditions de travail adéquates pour rendre la justice dans les délais légaux et respecter ainsi les droits des citoyens et citoyennes.

Pendant l'année sous rapport, les sections de la CJus ont procédé à une inspection des autorités judiciaires soumises à leur surveillance. En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections ont été réalisées par la voie écrite et non au moyen de visites sur place. Le compte rendu de ces visites a été intégré aux rapports de la CJus sur le rapport de gestion et le rapport d'activité 2019 de la Justice, lesquels ont été traités au Grand Conseil durant la session d'été 2020.

Au printemps et en automne, la CJus a consacré la majeure partie de ses activités à l'examen préliminaire du rapport de gestion et du rapport d'activité de la Justice, ainsi que du budget et du plan intégré « mission-financement » de la Justice.

L'année sous rapport, la CJus s'est intéressée aux thèmes ci-dessous :

1.1.1 Budget 2021 / plan intégré « mission-financement » de la Justice 2022-2024 (BU 2021 / PIMF 2022-2024)

Comme les années précédentes, le bureau de la CJus et la Direction de la magistrature ont eu des échanges nourris pendant tout le processus d'établissement du budget.

Dans son rapport sur le BU 2021 et le PIMF 2022-2024, la CJus a notamment mis l'accent sur les conséquences des modifications apportées à la législation fédérale (adoption de nouveaux textes et révision de textes existants) sur les charges en biens, en services et marchandises et celles de personnel.

Lors de l'examen préliminaire du BU 2021 et du PIMF 2022-2024 de la Justice, une rencontre a eu lieu entre la CJus, la Délégation à la justice du Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature en octobre 2019. Durant cette rencontre, la Direction de la justice a également informé les personnes présentes sur les thématiques d'actualité et en particulier sur la gestion de la pandémie au sein de la Justice.

Le Grand Conseil a approuvé le BU 2021 et le PIMF 2022-2024 lors de sa session d'hiver 2020.

1.1.2 Rapport de gestion et rapport d'activité 2019 de la justice

Au printemps 2020, la CJus s'est vu soumettre les comptes 2019 de la Justice. Le solde était inférieur de 12,7 millions de francs au montant budgétisé en 2019. La Commission de justice n'a pas de remarque par-

¹ Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211)

ticulière à faire sur le rapport de gestion 2019. Elle se félicite en outre du fait que, pour la première fois depuis la réforme de la justice, les comptes n'aient fait l'objet d'aucune remarque de la part du Contrôle des finances, ce que l'on peut légitimement considérer comme une reconnaissance du travail accompli par les autorités judiciaires, le Ministère public et l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature.

Lors des inspections effectuées en 2020, la Justice a renseigné plus précisément la CJus sur différentes thématiques en lien avec le rapport de gestion et le rapport d'activité 2019. Les comptes rendus sont présentés dans les deux rapports de la Commission y relatifs, qui ont été examinés par le Grand Conseil à la session d'été 2020.

1.1.3 Autorisation d'activités annexes

Les juges à titre principal de la Cour suprême et du Tribunal administratif ainsi que les membres du Parquet général doivent pouvoir exercer leurs fonctions en toute indépendance et se consacrer aussi entièrement que possible au service de la justice bernoise. C'est la raison pour laquelle l'exercice d'activités annexes et de charges publiques (pendant les heures de travail et en dehors de celles-ci) est soumis au régime de l'autorisation pour tous les juges de la Cour suprême et du Tribunal administratif, ainsi que pour les membres à titre principal du Parquet général, quel que soit leur taux d'activité.

Durant l'année sous rapport, en application de ses directives, la CJus a traité neuf demandes d'autorisation. Elle les a toutes admises.

1.2 Préparation des élections des juges

La CJus a constitué une section permanente pour la préparation des élections de juges : la section IV. Dans cette section, qui a pour principale tâche d'émettre des recommandations en vue de l'élection, chaque groupe parlementaire est représenté par une personne. La section évalue les candidats et les candidates sur la base de leur dossier, des prises de position reçues, de la présélection et de l'entretien. Dans ce contexte, l'avis donné par les autorités de justice concernées ainsi que par d'autres instances est un critère essentiel dans la procédure de préparation des élections. Pour la section IV, il est primordial que les instances motivent leurs prises de position de manière limpide. Plusieurs élections complémentaires se sont tenues au cours de l'année sous rapport. Pour la période de fonction jusqu'au 31 décembre 2022, les élections suivantes ont été préparées :

- Un ou une juge germanophone de la Cour suprême ;
- Trois juges suppléants ou juges suppléantes germanophones de la Cour suprême ;
- Un ou une juge du Tribunal administratif, Cour de droit administratif ;
- Un ou une juge du Tribunal administratif, Cour des assurances sociales ;
- Un juge spécialisé du Tribunal arbitral des assurances sociales ;
- Deux juges spécialisé·e·s de la Commission des recours en matière fiscale ;
- Quatre juges germanophones des tribunaux régionaux ;
- Deux juges francophones des tribunaux régionaux ;
- Un président ou une présidente germanophone pour les autorités de conciliation régionales ;
- Cinq juges germanophones spécialisé·e·s en droit du travail pour les autorités régionales de conciliation ;
- Une juge germanophone spécialisée dans les litiges relevant de la loi sur l'égalité pour les autorités régionales de conciliation

En raison des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, les élections des juges à la session d'été 2020 ont été annulées et reportées à la session d'automne 2020. Durant l'année sous rapport, 48 entretiens d'embauche ont été menés en vue des élections.

1.3 Préavis d'actes législatifs

Au cours de l'année sous rapport, la CJus a également préavisé deux actes législatifs. Il s'agissait d'une part de la révision partielle de la loi sur le notariat, dont la seconde lecture de l'acte au Grand Conseil a eu lieu durant la session de printemps 2020, et d'autre part d'une modification du décret sur l'attribution des postes de juges et de procureurs et procureures (DPJP), adoptée par le Grand Conseil à la session d'automne 2020.

1.4 Préavis des recours en grâce²

Une des attributions de la CJus est de préaviser les recours en grâce et d'adresser des propositions au Grand Conseil. Cette tâche incombe à la section I de la commission. Durant l'année sous rapport, deux recours en grâce ont été soumis à la CJus.

1.5 Préavis et traitement des pétitions et des requêtes³

La CJus a la responsabilité de traiter les pétitions et les requêtes adressées au Grand Conseil. Au sein de la commission, l'examen des pétitions et des requêtes incombe à la section II. La CJus a mis au point une pratique pour l'examen des pétitions et des requêtes : les pétitions qui, par leur thématique, doivent être attribuées à une autre commission sont transmises à la commission concernée. C'est ensuite la CJus qui rapporte au Grand Conseil, par le biais du présent document. Les requêtes sont en revanche examinées exclusivement par la CJus. Au besoin, celle-ci peut recueillir des avis, dont elle tient compte dans sa réponse.

Dans l'année sous rapport, huit pétitions ont été soumises à la CJus, qui en a traité deux directement et en a transmises six aux commissions compétentes en la matière pour qu'elles y répondent directement. Les commissions compétentes ont répondu à trois des six pétitions qui leur ont été soumises, le règlement des trois dernières devant être effectué courant 2021. Le traitement des deux pétitions soumises en 2019 encore ouvertes a été achevé, comme cela était attendu, durant l'année sous rapport par les commissions compétentes. Sur les 22 requêtes qu'elle a reçues durant l'année sous rapport, la CJus en a réglé 15 et en a transmis six autres aux autorités compétentes. Elle a également pu boucler les trois requêtes en suspens de l'année précédente.

2. Proposition de la Commission de justice

La CJus propose au Grand Conseil de prendre connaissance de son rapport d'activité 2020.

Berne, le 11 août 2021

Au nom de la Commission de justice

Le vice-président : P. Freudiger

La secrétaire : H. Kauz

² Art. 38, al. 2, lit f RGC.

³ Art. 87, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), en relation avec l'art. 38, al. 3 et l'art. 111 RGC.

ANNEXE : Composition, organisation et charge de travail de la Commission de justice durant l'année sous rapport*Composition*

Nom	Parti	Membre de la CJus depuis
Gygax-Böninger Monika (présidente jusqu'au 31.05.2020)	PBD	Décembre 2010 à mai 2020
Gnägi Jan (président à partir du 03.06.2020)	PBD	Juin 2020
Freudiger Patrick (vice-président)	UDC	Juin 2014
Ammann Christa	LG	Juin 2018
Bauen Antonio	Les Verts	Janvier 2016
Berger Stefan	PS	Juin 2018
Bösiger Beat	UDC	Juin 2018
Buri Urs	UDC	Juin 2018
Feuz Alexander	UDC	Septembre 2020
Gerber Christine	UDC	Juin 2017
Graf Urs	PS	Novembre 2019
Hess Erich	UDC	Juin 2018 à août 2020
Hess Sandra	PLR	Juin 2018
Junker Burkhard Margrit	PS	Novembre 2019
Kocher Hirt Manuela	PS	Juin 2018
Schnegg-Affolter Christine	PEV	Juin 2012 à décembre 2020
Schneider Sandra	UDC	Juin 2018
Stocker Julien	pvl	Juin 2018 à mai 2020
Stucki Barbara	pvl	Juin 2020
Zimmerli Christoph	PLR	Juin 2018

Organisation

Bureau

Haute surveillance et surveillance financière

Gygax-Böninger Monika (*présidente jusqu'au 31.05.2020*), Gnägi Jan (*président à partir du 03.06.2020*), Freudiger Patrick (*vice-président*), Bauen Antonio (*responsable de section*), Gerber Christine (*responsable de section*), Junker Burkhard Margrit (*responsable de section*)

Section I

Surveillance de la Cour suprême, préavis des recours en grâce

Junker Burkhard Margrit (responsable de section), Buri Urs, Ammann Christa

Section II

Surveillance du Tribunal administratif, préavis des pétitions et des requêtes

Gerber Christine (responsable de section), Graf Urs, Hess Sandra

Section III

Surveillance du Parquet général

Bauen Antonio (responsable de section), Bösiger Beat, Berger Stefan

Section IV

Préparation des élections de juges

Freudiger Patrick (responsable de section), Kocher Hirt Manuela, Zimmerli Christoph, Bauen Antonio, Gnägi Jan (jusqu'au 31.08.2020), Kohli Philip (à partir du 01.09.2020, non-membre de la CJus), Mühlheim Barbara (non-membre de la CJus), Schnegg-Affolter Christine, Schwarz Jakob (non-membre de la CJus)

Charge de travail 2020

En 2020, la commission s'est réunie en six séances plénières. Les sections ont tenu 20 séances et le Bureau, onze.
